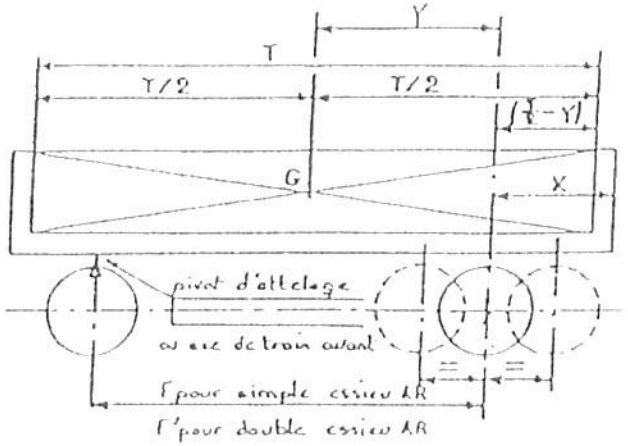
ANNEXE IX

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

MARQUE : SAMRO

TYPE : RD 19 RS

N° D'IDENTIFICATION : VKARD 19 RSMA 2000 21



repères apposé sur le véhicule

PT AV autorisé maximal	10 000	Kgs
PV AV autorisé maximal	1 700	Kgs
P AV autorisé maximal	/	Kgs
Ch AV autorisé maximal	8 300	Kgs
PT AR autorisé maximal	10 000	Kgs
PV AR autorisé maximal	1 500	Kgs
P AR autorisé maximal	/	Kgs
Ch AR autorisé maximal	8 500	Kgs

Une plaque placée à côté des repères ou du repère lorsqu'ils sont confondus portera selon les cas :

'Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre'

'Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se se situer à l'aplomb de la flèche ci-contre'.

$$Y\ max = \frac{Ch\ AV \times F}{CH} = \frac{8\,300 \times 4{,}400}{15\,800} = 2\ m\ 31$$

$$Y\ min = \frac{(Ch - Ch\ AR) \times F}{CH} = \frac{(15\,800 - 8500) \times 4{,}400}{15\,800} = 2\ m\ 03$$

Fait à Fontenay le Comte
Le 9/05/02

samro

Fax 02 51 69 75 56

NOTICE DESCRIPTIVE
Famille :
Type : RD19RJ

ATTENTION ! Une remorque équipée d'un système de freinage électrique EBS ne peut être accouplée qu'à un porteur remorqueur équipé d'un raccord électrique conforme à la norme ISO 7638 (5 ou 7 broches) et relié au porteur par ce raccord. Un pictogramme placé à proximité des mains d'accouplement rappelle cette obligation.

0. GENERALITES

0.1 **Constructeur** : S E G sa
BP 175 Z.I - Route de Niort
85200 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

0.2 **Marque :** SAMRO

0.3 **Genre :** REM (Remorques routières)
RETC (Remorques pour transports combinés)

0.4 **Type :** **RD19RJ**

0.4.1 Versions : Représentées par les 10ème et 11ème caractères du numéro d'identification.

0.4.1.1 Suspension (10ème caractère) : M (suspension mécanique)
P (suspension Pneumatique)

0.4.1.2 Système antiblocage (11ème caractère) : A (ABS)
E (EBS) seulement avec suspension pneumatique

1.1 **Nombre d'essieux et de roues :** 2 essieux - 4 roues montées en simple ou 8 roues montées en jumelées.

1.2 **Dimension des pneumatiques (ou équivalents)**

PTAC (Kg)		19000	18000		17000		15990	
Indice mini de charge/vitesse		140/J	161/G	140/J	160/J	137/J	158/J	135/J
Pneumatique(*)	R dyn. (mm)	Jumelée	Simple	Jumelée	Simple	Jumelée	Simple	Jumelée
245/70 R 19.5	407	---	---	---	---	X	---	X
265/70 R 19.5	420	X	---	X	---	X	---	X
305/70 R 19.5	447	X	---	X	---	X	---	X
285/70 R 19.5	434	X	---	X	---	X	---	X
445/45 R 19.5	434	---	X	---	X	---	X	---
435/50 R 19.5	451	---	X	---	X	---	X	---
425/55 R 19.5	467	---	X	---	X	---	X	---

(*) en version (EBS) Tout changement de dimension de pneumatique, nécessite un reparamétrage.

1.2.1 Rayon de roulement dynamique : Compris entre 434 à 467 pour le montage à roues simples et entre 407 à 450 pour le montage à roues jumelées. (Voir point 7.2.1)

1.2.2 Indice mini de charge/vitesse des pneumatiques: Voir tableau ci-dessus

1.3 **Constitution du Châssis ou de la coque :** 2 longerons métalliques réalisés en profilés laminés, en tôles pliées ou en mécano-soudure, entrecroisés par des traverses.

2. POIDS ET DIMENSIONS (Kg. et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1. **Poids total autorisé en charge**	19000	18000		17000	15990
2.4. **Charge maximale admissible** monte de pneus :	Jumelée	Simple	Jumelée	Tous les montages	
2.4.1 Sur l'essieu 1 :	10000	9180	10000	9000	8500
2.4.2. Sur l'essieu 2 :	10000	9180	10000	9000	8500

2.5 **VOIE DE L'ESSIEU AVANT:** variable de 1,8 à 2,15

2.6 **VOIE DE L'ESSIEU ARRIERE:** Variable de 1,8 à 2,15

2.7 **EMPATTEMENT** (distance entre premier essieu et deuxième essieu) Variable de 4 à 7,5 (Voir point 7.2.1)

Limites pour véhicules carrossés:

Pour les véhicules carrossés, les poids et dimensions exactes de la remorque livrée sont précisés dans le certificat de conformité.

2.8 **Poids à vide minimum du véhicule en ordre de marche :**

2.8.0 Total : 2400

2.8.1 Sur l' essieu 1 : 1300

2.8.2 Sur l' essieu 2 : 1100

2.9 **Porte à faux avant :** Variable de : 0,55 à 1,80(*)

2.10 **Porte à faux arrière :** Variable de 0,50 à 2,80(*)

2.11 **Longueur hors tout :**

2.11.1 Sans flèche d'attelage : Variable : de 5,05 à 12,00 (*)

2.11.2 Avec flèche d'attelage : Variable : de 6,25 à 15,00 (*)

2.12 **Largeur hors tout :** 2,55 (*)

(*) La valeur exacte est indiquée sur le certificat de conformité

. MOTEUR : Sans objet.

. TRANSMISSION DU MOUVEMENT : Sans objet.

. SUSPENSION

5.1 **Essieu avant** : Essieu rigide avec suspension pneumatique ou mécanique.

5.2 **Essieux arrière :** Essieux rigides avec suspension pneumatique ou mécanique.
- **pneumatique**: par coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrau liques. 1 réservoir d'air supplémentaire de 60 l.
1 valve de barrage tarée à 5,6 bars isole le circuit de freinage du circuit de suspension
-**Mécanique** : Suspension par ressorts paraboliques ou Multi-lame.

6. DIRECTION

Avant mécano soudé solidaire de l'essieu, des roues et de la suspension, relié au châssis par un chemin de roulement à billes

7. FREINAGE

7.1 Frein de service :

Système pneumatique agissant sur toutes les roues du véhicule.

7.2 Répartiteur de freinage :

Oui, module les efforts de freinage en fonction de la charge sur le train roulant. (intégré au calculateur dans le cas de freinage électrique EBS)

Loi de correction	
Essieu avant	Essieu arrière
PS = 0 598 PR/essieu + 0 523	PS =0 607 PR/essieu + 0 433

PS ::pression de sortie

PR / Essieu : Poids sur un essieu en tonne

Pression de commande = 6 5 bars

7.2.1 Système anti-bloqueur des roues :

	ABS				EBS
Catégorie	A				E
Marque	HALDEX	WABCO		KNORR*	WABCO**
Type	Modul	VCS	Vario C	KB3-TA	Trailler EBS
Configurations	4S/3M	4S/3M	4S/3M	4S/3M	4S/3M

(*) : Pour les REM ayant un empattement > 4,80 m.

(**) : Pour les REM ayant un empattement > 4,67 m, et equipés en pneumatiques montees en jumelé ayant R dyn. compris entre 407 et 434 mm.

Alimentation par prise ISO 7 638.

Rappel: une remorque équipée d'un système de freinage électrique EBS ne peut être accouplée qu'à un porteur remorqueur équipé d'un raccord électrique conforme à la norme ISO 7638 (5 ou 7 broches) et relié au porteur par ce raccord. Un pictogramme placé à proximité des mains d'accouplement rappelle cette obligation

7.3 Frein de secours :

7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage

Agit sur toutes les roues

7.4 Frein de stationnement :

Par vases à ressort 24 " sur les deux essieux

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues

7.5.1 Frein de service :

Simple circuit pneumatique (alimentation en pression par le véhicule tracteur)
Actionneurs de freins et leviers

7.5.2 Frein de secours

7.5.2.1 Frein de rupture d'attelage :

Version ABS: la valve relais d'urgence alimente automatiquement en pression le circuit "service".

Version EBS : fonctionnement automatique en cas de rupture de la conduite d'alimentation de la liaison pneumatique lorsque la liaison avec le véhicule tracteur est effectuée :

- par une prise ISO 7638 1985 (5 broches) : dans tous les cas
- par une prise ISO 7638 1996 (7 broches) :
 - si la pression dans les réservoirs de la REM est < 4,5 bars
 - ou si la pression dans les réservoirs de la REM est > 4,5 bars
 - et que le frein de service est actionné

7.5.3 FREIN DE STATIONNEMENT :

Système de mise à l'atmosphère des chambres à ressort des actionneurs de freins type 24" sur les deux essieux.

7.6 Assistance de freins

Air comprimé, sauf pour le frein de stationnement

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie

- 1 réserve min d'air 105 l (60 +45 l.) avec suspension mécanique
- 1 réserve min d'air 165 l. (105 l. pour le freinage et 60 l. pour la suspension) avec suspension pneumatique.

7.8 Type de frein

A disques de Ø 378 et d'épaisseur 45 mm.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie :

Le véhicule peut être livré

- en châssis nu
- carrossé genre REM ou RETC, carrosserie :
 - PLSC (Paroi Latéral Souple Coulissante)
 - BACHE(Fourgon bâché avec parois rigides)
 - BEN AMO (Bennes Amovibles)
 - PLATEAU (Plateau)
 - SAVOYARD (Savoyardes)
 - FOURGON (Fourgon avec parois et toit rigides)
 - PTE CONT (Porte - conteneurs ou caisses mobiles ou amovibles)

8.9 Dispositif de protection latérale :

Oui, profil plié ou tubulaire sans arêtes vives (*).

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement

Oui, constitué par un tube ou un profil
En option peut être remplacé par un hayon élévateur.(*)

8. 11 Système anti-projections :

Oui (*)

(*) La présence des protections latérales, de la protection arrière, du système antiprojections et de l'extincteur est indiquée sur le certificat de conformité, étant donné que des exceptions sont autorisées et que ces dispositifs peuvent être montés par un carrossier pour les véhicules livrés en châssis nu.

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant :

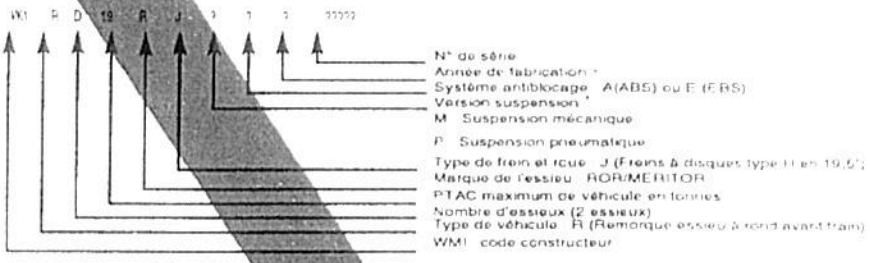
2 combinés avec les dispositifs réfléchissants avant ou deux indépendants

9.3.2 Latéraux :

3 à 6 de chaque côté combinés avec les dispositifs réfléchissants latéraux ou indépendants

9.4 Feux rouges arrière :

9.5 **Indicateurs de changement de direction :**	
9.5.2 Arrière :	2 orangés groupés aux feux rouges
9.6 **Feux stop :**	2 incorporés aux feux rouges
9.7 **Eclairage de la plaque d'immatriculation :**	1 ou 2 blanc (s)indépendant(s) ou combiné(s)
9.8 **Dispositifs réfléchissants**	
9.8.1 Arrière :	2 rouges
9.8.2 Latéraux :	3 à 6 de chaque côté combinés avec les feux de position latéraux ou indépendants
9.8.3 Avant :	2 blancs combinés avec les feux de position avant ou 2 indépendants,
9.9 **Feux de détresse :**	fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction commandé depuis le véhicule tracteur.
9.10 **Feux de marche arrière :**	1 ou 2 blancs, groupés aux feux rouges
9.11 **Feux de brouillard arrière :**	1 ou 2 rouges groupés aux feux rouges
9.12 **Feux d'encombrement :**	
9.12.1 **Avant :**	2 blancs ou 2 bicolores indépendants
9.12.2 **Arrière :**	2 rouges ou bicolores indépendants
9.13 **Dispositif de signalisation complémentaire arrière :**	Oui Catégorie I, II ou III suivant carrossene
10. DIVERS	
10.2 **Marques d'identité**	
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur :	Sur le longeron droit à l'avant du chassis
10.2.2 Emplacement de la plaque à frod du numéro d'identification	Le numéro d'identification est frappé sur le châssis à proximite de la plaque constructeur
10.2.3 Structure du numéro d'identification	



10.2.4 Le numéro d'identification dans la série du type commence à :	**VK1 RD 19 RJ PA200001**
11. VISITES TECHNIQUES	
11.1 **Emplacement de la plaque de correcteur de freinage :**	A proximité de la plaque du constructeur
11.2 **Pression déclarée par le constructeur**	6,5 bars
11. 5**Longueur des bras de leviers et type de récepteur :**	Essieu 1 T 24/24 x 0.090
	Essieu 2 T 20/24 x 0.090
11.6 **Course maximale des actionneurs de freins :**	34 mm avec frein PV RDW 19140645
	38,5 mm avec frein PV RDW 19140664

11.7 **Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :**

Affectation	Repérage
Freins	F
Suspension/Servitude	S

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VK1 RD 19 RJ PA200001, présenté comme prototype des véhicules de marque SAMRO, type RD 19 RJ, satisfait aux dispositions des articles : R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type comme à : **VK1 RD 19 RJ PA 200001**
Freinage conforme à la directive 98/12/ce et au réglement R13-09 (4).

Fait à La Roche sur Yon, le 11 janvier 2002
Le technicien de l'Industrie et des Mines

Benoist MELGET

Vu, enregistré et approuvé sous le n°85.02.001.0
Fait à Nantes, le 1er Février 2002

Pour le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire et par délégation,
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

André PERRIER

Nous, soussigné S E G sa, constructeurs de remorques et semi-remorques, certifions :

a) Que le véhicule

1 - GENRE (1)..... REM/~~RETC~~

2 - MARQUE..... SAMRO

3 - TYPE RD19RJ

VERSION..... MA ~~RA~~ ~~PE~~

4 -N° D'IDENTIFICATION VK 1 R D 19 RJ MA2000021

(RAYER COMPLETEMENT LA COLONNE INUTILISEE)

LIVRE CARROSSE (véhicule prêt à l'emploi)

5 - CARROSSERIE (1)

~~PLSC~~	~~BACHE~~
BEN AMO	FOURGON
~~PLATEAU~~	SAVOYARD
~~PTE CONT~~	

9 - DIMENSIONS : (2) (3)

Longueur (m) : 8,855

Largeur (m) : 2,550

Surface (m²) : 22,580

10 - P.T.A.C. (t) :

19 ~~18~~ ~~17~~ ~~15.99~~ (1) (2)

11 - Poids à vide (t) (2) : 3,200

13 - Charge utile (t) (2) : 15,800

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus, et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir NOTA 4)

LIVRE CHASSIS NU (Véhicule non prêt à l'emploi)

9 - DIMENSIONS : (2)

Longueur (m) :

Largeur (m) :

10-P.T.A.C. (t) :

19 18 17 15.99

(1) (2)

11 - POIDS DU CHASSIS NU (t) (2) :

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus (voir NOTA 5)

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIERES (2) :

- Type de freins : H - Marque d'essieu :ROR / MERITOR - N° de certification : ~~RDW 19140645~~ RDW 19140664 (1)
- Type de pneumatiques ~~245/70 R 19.5~~ 265/70 R 19.5 ~~305/70 R 19.5~~ ~~285/70 R 19.5~~ ~~445/45 R 19.5~~ ~~435/50 R 19.5~~ ~~425/55 R 19.5~~ (1)
- Empattement (mini 4m maxi 7.5 m) : 4,400 m
- Porte à Faux avant (mini 0.55 m maxi 1.80m) : 0,695 m
- Porte à Faux arrière (mini 0.55 m maxi 2.80m) : 0,940 m
- Dispositifs anti-encastrement latéraux : OUI ~~NON~~ (1)
- Dispositifs anti-encastrement arrières : OUI ~~NON~~ (1)
- Dispositifs anti-projections : OUI ~~NON~~ (1)
- Anti-bloqueur de roues : ABS ~~EBS~~ (1)

Marque : ~~HALDEX~~ WABCO ~~KNORR~~ Configuration 4S/3M (1)

b) Que le véhicule sort de nos usines,

pour être livré : BRUND Frères 31460 LE CABANAC

Fait à Fontenay-le-Comte; le 05/08/08 (cachet et signature)

samro

TÉL. 02 51 50 [illegible] FAX 02 51 69 00 47

SIÈGE SOCIAL : ZI DE JERICHO - Allée du [illegible]

85200 FONTENAY LE COMTE CEDEX

SA AU CAPITAL DE [illegible] EUROS - RCS LA ROCHE SUR YON 352 [illegible]

PCS LA ROCHE SUR YON 352 [illegible]

CODE NAF 342 A - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR [illegible]

(1) Rayer la mention inexacte sauf pour le genre des véhicules en châssis nu

(2) A préciser impérativement lors de la vente

(4) NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception par type (véhicule soumis à visite technique de plus de un an dans la date de 1ère mise en circulation)

(5) NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception par type et

Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules

Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès verbal de réception à titre isolé

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule, susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25 et R 314-1 à R 317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route ou toute autre modification du véhicule à la suite de laquelle ces derniers cesseraient d'être conformes aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une présomption de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet

d'une déclaration à la Préfecture

Le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la DRIRE